

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DES PARCELLES IS48 -
IS49 - IS50 - IS51 - IS54 - IS58. AUTORISATION

Séance du 7 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Damisa à Mme Pouban

Secrétaire de séance : Mme Karine Guérin.

La séance est ouverte,

Délibération du : 7 avril 2021
Rendue exécutoire le : 12 avril 2021
Publiée le : 12 avril 2021

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 7 avril 2021

CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DES PARCELLES IS48 - IS49 - IS50 - IS51 - IS54 - IS58. AUTORISATION

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, transports et forêts, présente le rapport suivant.

La Ville de Saint-Médard-en-Jalles est propriétaire d'une parcelle cadastrée IS59, située Avenue Andromède – Galaxie 1. Ce terrain communal non bâti comporte sur le coté Ouest un ruisseau et un accès Est/Ouest permettant l'entretien de celui-ci. Il est contiguë aux parcelles IS48-IS49-IS50-IS51-IS54-IS58 appartenant à la Société 3MC dont Monsieur Michel Veyssière est le représentant légal. Actuellement ces parcelles sont desservies par l'avenue Andromède via la parcelle IS50 mais la configuration des lieux ne permet pas le retournement des camions dans de bonnes conditions.

Monsieur Michel Veyssière, par courrier en date du 23/03/2021, sollicite la création d'une servitude de passage pour faciliter les manœuvres des camions de transport de l'entreprise occupant les locaux sur la propriété de la Société 3MC.

La servitude à constituer sur la parcelle de la Ville est décrite comme suit : une servitude de passage grévant la parcelle IS59, fonds servant, pour les camions de transport assurant l'activité de l'entreprise occupant les locaux sis sur les parcelles IS48-IS49-IS50-IS51-IS54-IS58, fonds dominants, et ce depuis l'Avenue Andromède.

Cette servitude est constituée à titre réel, perpétuel et gratuit, pouvant s'exercer en tous temps et heures, il est précisé que les préconisations et les frais nécessaires pour l'exercice de cette servitude de passage se détaillent comme suit :

- Le détail des travaux doit faire l'objet d'une validation par la Ville.
- L'accès pour la Ville (entretien du ruisseau et du reste de la parcelle) doit être maintenu sur l'emprise de ladite servitude avec la mise à disposition des clés du nouveau portail à installer par le bénéficiaire de la servitude et le déplacement du portail actuel à l'extrémité Ouest de la servitude avec plan incliné pour l'accès des engins d'entretien du fossé).
- Le chêne et le pin en bordure de la servitude seront conservés. Concernant le chêne le niveau du sol sera maintenu au niveau du collet.
- Pendant et après les travaux les arbres seront maintenus avec une vigilance sur les racines et les branches basses.
- Les frais de géomètre seront pris en charge par le fonds dominant.
- L'entretien, la réfection et les travaux ultérieurs de l'assiette de la servitude seront supportés exclusivement par le propriétaire du fonds dominant.

Cette servitude réelle et perpétuelle consentie à titre gratuit sera établie par acte notarié dont les frais seront à la charge de Monsieur Michel Veyssière, et sur la base du plan de géomètre joint en annexe.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Approuve la constitution d'une servitude de passage au profit des parcelles IS48-IS49-IS50-IS51-IS54-IS58 sur la parcelle communale IS59

Autorise Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant légal, à procéder à la constitution d'une servitude de passage au profit des parcelles IS48-IS49-IS50-IS51-IS54-IS58 sur la parcelle communale IS59 et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 0 CONTRE et 9 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 7 avril 2021

pour expédition conforme

Le maire,




Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_057B
Date de la décision :	2021-04-07 00:00:00+02
Objet :	MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DG21_057 CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DES PARCELLES IS48 - IS49 - IS50 - IS51 - IS54 - IS58. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	033-213304496-20210407-DG21_057B-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210407-DG21_057B-DE-1-1_0.xml	text/xml	974
Nom original :		
DG21_057B.pdf	application/pdf	1121536
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210407-DG21_057B-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1121536

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2021 à 10h40min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2021 à 10h40min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2021 à 10h40min30s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2021 à 10h41min14s	Reçu par le MI le 2021-07-01



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG21_057
Date de la décision :	2021-04-07 00:00:00+02
Objet :	CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU PROFIT DES PARCELLES IS48 - IS49 - IS50 - IS51 - IS54 - IS58. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Identifiant unique :	033-213304496-20210407-DG21_057-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20210407-DG21_057-DE-1-1_0.xml	text/xml	931
Nom original :		
DG21_057.pdf	application/pdf	1790003
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20210407-DG21_057-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1790003

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 avril 2021 à 09h33min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 avril 2021 à 09h33min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 avril 2021 à 09h33min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 avril 2021 à 09h54min01s	Reçu par le MI le 2021-04-12